

Communiqué de presse

Marly (FR), le 19 mai 2026

Privation de liberté en Suisse : le taux d'occupation augmente toujours

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) publie les chiffres 2025 du monitoring de la privation de liberté. Le taux d'occupation des établissements de privation de liberté est passé de 87 % (2022) à 94 % (2025), et la charge pesant sur eux n'a cessé de croître.

Une occupation en hausse malgré l'extension du nombre de places

Entre 2022 et 2025, l'occupation moyenne des établissements a progressé de 6227 à 6983 personnes (+12 %), tandis que les capacités se sont renforcées, passant de 7172 à 7407 places (+3 %).

Selon le type d'établissement et la forme d'exécution, dans la pratique, la limite maximale de l'occupation est de 85 à 95 %, car en raison d'impératifs opérationnels et pour satisfaire aux principes légaux de séparation des catégories de personnes, certaines places doivent rester libres. Dans ces contextes, une utilisation à 100 % des capacités empêche l'admission de nouvelles personnes détenues.

Le Concordat latin en surcharge durable, et les concordats alémaniques s'approchant du seuil critique

Or, durant la période 2022-2025, le Concordat latin a dépassé le repère des 100 % (100-103 %). Le Concordat de la Suisse centrale et du Nord-Ouest (NWI) est passé de 84 % à 94 %, en particulier pendant les années 2024-2025 (+7,1 %), cette progression ayant été nettement plus forte que l'extension des capacités (+4,4 %). Le Concordat de la Suisse orientale (OSK), avec un taux de 74 à 84 %, est quant à lui resté dans un cadre raisonnable. Au niveau suisse, le chiffre de 94 % d'occupation en 2025 correspond à la limite supérieure de la marge critique.

La détention administrative gagne en importance

La proportion de peines privatives de liberté a baissé de 42 % à 38 %, la détention provisoire et la détention pour des motifs de sûreté a légèrement augmenté (de 29 % à 30 %, en chiffres absolus : 1842 → 2119), et l'exécution des mesures est dans l'ensemble restée stable, à un niveau de 7 à 9 % (2023-2025 : 508-513 personnes). C'est le développement de la détention administrative qui est le plus frappant : pour cette forme de détention, l'occupation est passée de 165 personnes (2022) à 223 personnes (2025), soit une hausse de 35 % en trois ans. Cette élévation reflète une intensification de la pression liée aux détentions relevant du droit des étrangers.

Mesures thérapeutiques prévues à l'art. 59 CP : principaux motifs de placement en clinique et foyer

Des personnes sont également placées dans des cliniques psychiatriques, des établissements psychosociaux et des institutions de traitement des addictions, principalement pour exécuter les mesures thérapeutiques visées à l'art. 59 CP (traitement des troubles mentaux).

Exécution des sanctions pénales pour les femmes : extension des capacités et occupation en hausse

Capacités : 435 (2022) → 496 places (2025). Les femmes sont principalement placées dans trois établissements spécialisés : l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank (107 places), la Prison de la Tuilière, et celle de Dielsdorf (57). Le taux d'occupation a fluctué entre 84 et 91 % et s'est élevé à 86 % en 2025.

Pour la première fois, comparaison avec le rapport de référence pour la planification des établissements pénitentiaires

Le rapport 2025 compare les données du monitoring aux prévisions des années 2025-2050. À l'échelle suisse, l'occupation est de 6855 personnes détenues, soit 3,6 % de plus que la prévision (+236). Les augmentations concernent surtout le concordat NWI (+6,9 %), le Concordat latin (CL ; +2,1 %) et le concordat OSK (+1,7 %). Concernant la détention administrative, on observe jusqu'à +30 % de divergence. Ces comparaisons sont toutefois provisoires ; il faudra encore plusieurs années pour pouvoir tirer des conclusions solides.

À propos du monitoring de la privation de liberté

Le monitoring de la privation de liberté est une prestation fournie par le CSCSP aux cantons. Il consiste à relever les capacités, l'occupation et les motifs de placement au sein de tous les établissements, à des dates de référence mensuelles. Les résultats paraissent sur le site du CSCSP.

[Monitoring de la privation de liberté | CSCSP](#)

[Publications | CSCSP](#)

Demandes des médias :

Fabienne Ayer, responsable Communication au CSCSP

N° direct : +41 26 425 44 60

N° de mobile : +41 76 389 30 40

Adresse électronique : fabienne.ayer@cscsp.ch | medien@cscsp.ch

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP soutient les cantons concernant la formation et la formation continue du personnel ainsi que le développement stratégique du système d'exécution de la détention et des sanctions pénales (EDSP) sur le plan national. Il propose également une offre de formation aux personnes en détention.

Le CSCSP traite des thèmes spécifiques à la profession, encourage les échanges professionnels approfondis tout comme la formation continue des différentes catégories de professions du milieu de l'EDSP, observe les évolutions professionnelles de ce domaine au niveau international et fournit des informations à ce sujet.

L'amélioration de la qualité du système suisse d'EDSP suppose que les expert-e-s des différentes disciplines mènent des échanges à l'échelle nationale et discutent des exemples pratiques et des solutions ayant fait leurs preuves.